

Parc naturel régional Scarpe-Escout - UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Conférence territoriale des signataires de la Charte

13 décembre 2013

Document de séance



Parc
naturel
régional
Scarpe - Escout

Erick Charton
Président du Syndicat
mixte de gestion
du Parc naturel régional
Scarpe-Escaut

« La Charte est un projet collectif
animé par l'ensemble de ses
signataires et partenaires »

La Conférence territoriale des signataires de la Charte est un nouveau rendez-vous inscrit à la demande du Conseil régional Nord-Pas de Calais dans la Charte du Parc et programmé tous les trois ans. Son objectif ? Anticiper, suivre et analyser ensemble les contributions de chaque signataire (Etat, Région, Département, Etablissements publics de coopération intercommunale, communes et Syndicat mixte de gestion du Parc) dans la mise en œuvre des orientations et des mesures de la Charte. La Charte est en effet un projet collectif pour le territoire classé, un projet animé par l'ensemble des signataires dans le cadre de leurs compétences et politiques publiques respectives, pendant 12 années. Pour sa part, le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional, qui réunit conseillers régionaux, conseillers généraux et représentants du territoire (communes et intercommunalités) pilote, assemble et coordonne sur le territoire classé les mesures de la Charte. Egalement force de propositions (notamment pour initier les expérimentations qui pourront être transférées sur d'autres territoires, voire généralisées), le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional se fait aussi le relais des préoccupations et des attentes des communes classées, associées ou villes-portes, exprimées au sein du Syndicat des communes intéressées (SCI). Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional s'appuie également sur ses partenaires (Syndicat mixtes de SCOT, Mission bassin minier, ONF...) pour progresser dans le sens du projet de territoire.

Cette première Conférence territoriale des signataires de la Charte sera, je n'en doute pas, enrichissante pour tous. Nous traiterons d'un sujet qui préoccupe tout particulièrement l'élu communal, celui de l'aménagement du territoire et du cadre de vie.

Luc Coppin
Président du Syndicat
des communes intéressées
(SCI)

« La Charte est un contrat
librement consenti »

La Charte du Parc naturel régional est pilotée par un Syndicat mixte à l'écoute de son territoire. Le syndicat des communes intéressées qui est l'expression de toutes les communes (classées, associées, villes-portes) y est représenté, ainsi que les intercommunalités, le Département et la Région.

C'est donc démocratiquement que se décident les actions à mettre en œuvre sur le terrain, pour les communes et leurs habitants, et surtout avec les communes. Un premier bilan des trois premières années de mise en œuvre de la Charte 2010-2022 nous montre combien les communes s'investissent pour le territoire. Rurales, minières, péri-urbaines, de moins de 500 ou de plus de 17.000 habitants, de l'arrondissement de Douai ou de celui de Valenciennes, toutes mettent en œuvre les principes de la Charte. Et ce n'est pas étonnant puisque la Charte est un contrat libre. N'y adhèrent que les communes qui le choisissent après délibération du conseil municipal. Mais que de volontés ! Que de pugnacités devant des freins et des règlements administratifs toujours plus nombreux et venant de plus en plus haut tandis que s'amenuisent le pouvoir et la marge de manœuvre de l'élu communal ! Je souhaite que cette première conférence territoriale permette à chacun de mieux appréhender son rôle dans la mise en œuvre de l'ambition collective représentée par la Charte.

Le point sur la mise en œuvre des partenariats à l'issue de 3 ans de Charte p4

Aménagement du territoire (Vocation 1) p5

Consommation d'espace sur le territoire du Parc naturel régional : le rappel des enjeux	p5
Un guide pratique pour un urbanisme plus durable	p6
L'Etat et l'aménagement du territoire	p7
La Région et l'aménagement du territoire	p8
Décryptage » de la charte et communication sur les principes de la charte en matière d'urbanisme	p9
Préservation, requalification et aménagement des cités minières classées au patrimoine mondial UNESCO	p9
Aménagement du Parc des Rives Créatives de l'Escaut	p10
Construction de la salle Jean Ferrat et requalification des espaces publics	p10

Ressources naturelles et eau (Vocation 2) p11

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique-TVB Nord – Pas-de-Calais	p11
Valorisation de la trame verte du bassin minier	p11
Gestion hydraulique durable des cours d'eau du territoire	p12
Plantons dans nos communes	p12
Co-construction du schéma de trame verte et bleue	p13
Développer la gestion différenciée	p13

Développement économique et agriculture (Vocation 3) p14

Expérimentation d'un programme d'actions pour pérenniser l'activité agricole	p14
Formation à la gestion différenciée	p14
Contrat d'agriculture et d'alimentation périurbaine d'agglomération (CAAP'Agglo)	p15
Observatoire du foncier agricole	p15
Collecte et traitement de pneus usagés dans les exploitations agricoles	p16
Collecte de déchets verts avec des chevaux de race Trait du Nord	p16
Création de boucles équestres transfrontalières	p17

Mobilisation écocitoyenne (Vocation 4) p18

Le Fonds d'initiatives locales	p18
« T'es d'min coin »	p19
« Vill(ag)e sensible »	p19



Ce document de travail, réalisé à partir des contributions écrites de chaque signataire, vous présente plusieurs actions qu'ils ont menées. Seulement quelques exemples d'actions entreprises par les communes sont cités, car ceux-ci sont trop nombreux pour être tous nommés. Pour connaître les actions directement menées par le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, reportez-vous aux bilans d'activités annuels.

Le point sur la mise en œuvre des partenariats à l'issue de 3 ans de Charte

Afin de mettre en œuvre certaines actions inscrites dans la Charte, mais aussi en tant que pilote, le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional a confirmé, ou engagé de nouveaux partenariats depuis 2010.

Des échanges avec les Etablissements publics de coopération intercommunale, signataires de la Charte pour la 1^{ère} fois en 2010, ont ainsi été engagés : des bilans annuels des actions réalisées en commun sont ainsi mis en place avec la Communauté d'agglomération du Douaisis ou la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut et les axes du partenariat ont été exposés en comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional.

C'est également le cas avec le Pays Pévélois ou certaines villes-portes comme Valenciennes.

Dans le domaine tout particulier de l'aménagement du territoire, un travail resserré a été engagé avec le SIPES lors de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) ; une convention a été signée avec le syndicat mixte du SCOT du Grand Douaisis portant sur la mise en œuvre respective des projets de territoire que ce soit par le biais de la pédagogie, des avis ou des études et actions entreprises.

Enfin, pour asseoir ou élargir le territoire d'action en matière de développement économique ou de trame verte, une convention avec la Chambre de commerce et d'industrie Grand Hainaut a été instituée en septembre 2013 permettant de déployer et amplifier le partenariat existant.

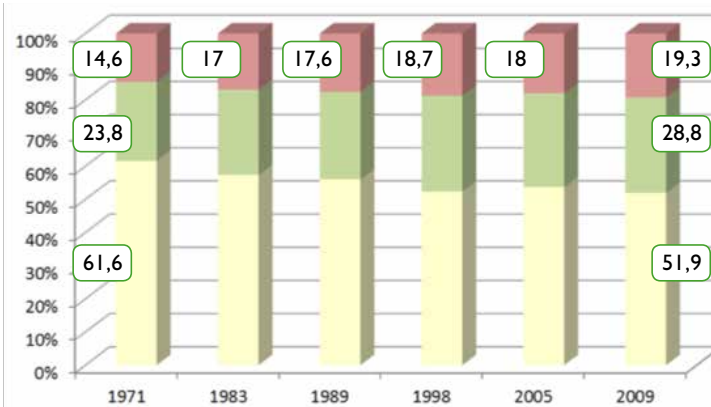


Consommation d'espace sur le territoire du Parc naturel régional : le rappel des enjeux



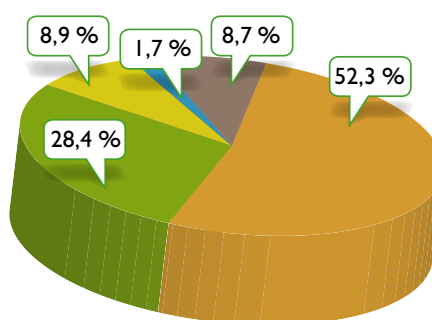
En élaborant conjointement une base de données d'observation des évolutions de l'occupation des sols, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut et les SCoT du Grand Douaisis et du Valenciennois se sont dotés d'un outil d'analyse de la consommation d'espace.

Les surfaces artificialisées progressent depuis 1971 de 14,6% du territoire à 19,3%, sur un territoire d'une superficie totale de 48 589 ha. Les espaces artificialisés représentent 9 295 ha en 2009. De 1971 à 2009, le taux d'accroissement annuel moyen des espaces artificialisés est de 0,86%. Sur la période 1998 à 2009, il est de 0,63%. Entre 1998 et 2009, 710 ha supplémentaires ont été artificialisés. A 90%, il s'agissait d'espaces agricoles. Les 10% restant étant des milieux naturels et espaces boisés.



Destination des espaces artificialisés de 1998 à 2009

La majeure partie des espaces artificialisés sur cette période est à vocation d'habitat (52,3%). Les activités représentent 28,4%.



- Urbain dense, habitat
- Emprises d'activités
- Equipements
- Espaces verts urbains
- Autres (espaces urbains en mutation, réseaux et équipements de transport)

Un territoire très largement couvert en documents d'urbanisme

Les SCoT du Grand Douaisis et du Valenciennois couvrent la totalité de communes du territoire Parc. En 2013, sur les 55 communes classées, 36 communes sont dotées d'un Plan Local d'Urbanisme, 15 communes ont un Plan d'Occupation des Sols (dont 8 sont en cours de passage en PLU), 3 communes ont une carte communale, et une seule commune n'a pas de document d'urbanisme et est donc soumise au Règlement National d'Urbanisme.



Un guide pratique pour un urbanisme plus durable



Rôle et positionnement du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional :

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Afin d'aider les élus communaux du territoire à s'approprier la Charte du point de vue de l'aménagement et de l'urbanisme, en particulier dans le cadre de l'élaboration, de la révision ou de la modification de leurs documents d'urbanisme, le Syndicat mixte du Parc a souhaité mettre à leur disposition un outil papier et numérique pédagogique reprenant les principaux principes de la Charte 2010-2022 et leurs conséquences pour les Plans locaux d'urbanisme et les opérations d'aménagement.

La conception du guide, destiné prioritairement aux élus, a été réalisée par l'agence de communication Sydo, associée à un juriste de l'urbanisme. Un comité de rédaction, réuni 4 fois, et composé de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), de la

Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), des 2 Schémas de cohérence territoriale (SCoT Grand Douaisis et Valenciennois), du Parc naturel régional, d'Espaces naturels régionaux et de 2 élus du territoire, a validé le contenu et la maquette.

Le guide comprend un éditorial, une introduction, 4 principes capitaux de la charte (limiter l'étalement urbain, favoriser la mixité sociale et fonctionnelle, promouvoir un urbanisme innovant, et valoriser les paysages) illustrés par des témoignages, une boîte à outils et un glossaire. La publication est sortie en septembre 2011, et a été relayée par deux soirées de présentation, courant octobre, mettant en exergue des témoignages d'élus du territoire et d'autres régions via des courts métrages.

L'Etat et l'aménagement du territoire



Pour mettre en œuvre les politiques publiques et rendre leurs avis, l'État, notamment la Direction régionale de l'environnement, l'aménagement et le logement (DREAL) et les Directions départementales des territoires et Mer (DDTM), en complément des Chartes des Parcs naturels régionaux, en matière d'aménagement et de développement durable régional, s'appuient plus particulièrement sur :

- le Schéma Régional Climat, Air, Énergie,
- le Schéma Régional de Cohérence Écologique – TVB (en cours d'approbation),
- la Stratégie foncière de l'État en région Nord – Pas-de-Calais (<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Strategie-fonciere-de-l-Etat-en-region-Nord-Pas-de-Calais>)

Ces documents stratégiques visent plus particulièrement à une consommation foncière permettant à la fois un développement urbain raisonné, le maintien d'espaces agricoles et la protection des espaces naturels et de leurs connexions.

La prise en compte de ces documents dans les différentes actions de l'État (planification, urbanisme, gestion des eaux, protection des biens et des personnes, protection de l'environnement, etc.), notamment à travers les avis rendus et les financements attribués (fonds européens, subventions nationales, etc.), doit permettre la mise en œuvre concrète du concept de Développement Durable en région Nord – Pas-de-Calais et plus encore dans les territoires classés Parcs Naturels Régionaux.

Par exemple, c'est dans ce cadre, que l'État a soutenu et soutien encore les démarches « Vers un urbanisme de qualité (VUQ) » et « Renouvellement urbain et écologique des espaces ruraux (RENOUER) », pilotées par Espaces naturels régionaux (ENRx) pour les comptes des trois Parcs de la région pour des montants respectifs de 150 000 € et 190 000 €. C'est également ce cadre qui a notamment servi au positionnement de l'État sur les projets d'Eco-quartiers, les projets de Schémas de cohérence territoriale et de Plans locaux d'urbanisme.



La Région et l'aménagement du territoire

Le référentiel de la Région pour le territoire régional en matière d'aménagement et de développement durable est constitué entre autres :

- du Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADDT) à l'horizon 2030 et de ses différents schémas sectoriels (dont le volet biodiversité - Trame verte et bleue et le volet Climat),
- complété par des Directives régionales d'aménagement (deux existent à ce jour relatives à la «maîtrise de la périurbanisation» et à la «Trame verte et bleue»), ainsi que par le Plan forêt régional.

La Région, en se nourrissant de ces documents stratégiques, cherche à enrichir les démarches territoriales engagées, soit à son initiative en tant que maître d'ouvrage, comme tel a été le cas à l'occasion de la procédure de révision de la Charte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut en 2010, soit en tant que Personne publique associée - à l'élaboration des Schémas de cohérence territoriale (SCOT) par exemple, soit en tant que financeur potentiel de projets d'aménagement et / ou de développement.

C'est à ce titre notamment, que la Région choisit d'accompagner des démarches de projets qui font autant écho aux principes retenus et inscrits dans la Charte de Parc qu'aux priorités du SRADDT.

A ce titre, la gestion de l'espace et du cadre de vie de manière équilibré et volontariste se traduit aussi bien :

- par la revalorisation de formes urbaines traditionnelles et la réhabilitation d'un patrimoine architectural et urbain d'exception (Les Cités Pilotes Unesco),
- par des opérations de recyclage foncier, de traitement de friches et de reconstruction de la ville sur elle-même (Eco quartier des Rives créatives de l'Escaut),
- mais aussi par la préservation d'une économie agricole vivante, nécessitant le renouvellement de ses chefs d'exploitation tout autant que la préservation du foncier agricole.

Le Département et l'aménagement du territoire

Le Département du Nord s'implique dans le développement des Parcs naturels régionaux depuis leur création. Il a réaffirmé son engagement en adoptant la charte 2010-2022 du PNR Scarpe-Escaut en décembre 2009. Par son soutien régulier au syndicat mixte du PNR et à travers ses nombreuses politiques, le Département œuvre quotidiennement à l'aménagement du territoire tout en attachant une importance à la protection de l'environnement et la valorisation des paysages. Plus particulièrement dans les domaines de l'aménagement et du développement du territoire, il agit :

- par la mise en œuvre d'une charte sur l'aménagement foncier pour un meilleur partenariat avec les acteurs concernés et une meilleure prise en compte de l'environnement dans les travaux connexes,
- par un partenariat actif avec les acteurs du monde agricole,
- en menant une démarche "route durable" dont la philosophie s'inspire fortement de la démarche HQE®,
- en menant une politique de soutien aux collectivités si elles intègrent les principes du développement durable dans leur projet (requalification des espaces publics, construction de bâtiments publics HQE, médiathèque, hébergement touristique, grands projets...),
- en construisant des bâtiments publics structurants, de proximité et de services : collèges, services sociaux... ,
- en promouvant les actions de développement touristique du territoire,
- en accompagnant les communes et leurs groupements dans l'élaboration et la révision de leurs documents d'urbanisme.

Décryptage » de la charte et communication sur les principes de la charte en matière d'urbanisme

Pour favoriser la bonne prise en compte de la Charte et en faire connaître les principes le plus largement possible, les services de l'Etat ont piloté un décryptage de la Charte. Pour cela des groupes de travail et d'échange ont été créés et animés avec l'appui du Centre d'Étude Technique de l'Équipement de Lyon. Ces échanges ont permis une meilleure compréhension réciproque entre les Syndicats Mixtes de SCoT, le Parc naturel régional et l'Etat, en vue d'une bonne prise en compte de la charte dans les SCoT du Grand Douaisis et du Valenciennois.

Cette action sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat a été menée en partenariat avec la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) dont les délégations territoriales de Valenciennes et de Douai, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), le SCoT du Grand Douaisis, le SCoT du Valenciennois, les élus et les techniciens du Syndicat Mixte de gestion du PNR Scarpe-Escaut.



Rôle et positionnement du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional :

COPILOTAGE ET ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Préservation, requalification et aménagement des cités minières inscrites au patrimoine mondial UNESCO

Le Conseil régional Nord-Pas de Calais a accompagné la préservation, la requalification et l'aménagement des cités Lemay et Sainte Marie à Pecquencourt et cité Taffin à Vieux Condé, toutes trois classées au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette action (qui participe également à la mesure 25 « Renforcer la préservation et la valorisation du patrimoine bâti ») a porté sur la réhabilitation de l'habitat ancien pour l'adapter aux normes d'habitabilité et de confort du 21^{ème} siècle et obtenir une meilleure performance énergétique. Intégrée dans une politique de renouvellement urbain, la requalification a également permis de mettre en valeur le patrimoine architectural des cités et d'en valoriser les formes urbaines traditionnelles, de requalifier les espaces publics et privés des cités (traitement environnemental, traitement paysager des cités-jardins), de re-calibrer des espaces voués à l'automobile au

profit de modes de déplacement doux et enfin de désenclaver ces cités.

Sous maîtrise d'ouvrage de Vieux-Condé, de Pecquencourt et de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, cette action a été menée en partenariat avec la Région, la Mission Bassin Minier, le Conseil Général du Nord, l'Etat et les bailleurs.



EN CHIFFRES :

- 133 logements pour la Cité Taffin à Vieux Condé.
- 373 logements à Pecquencourt (152 logements pour la cité Lemay et 221 logements pour la cité Sainte Marie).
- Concours global financier de la Région à ce jour pour les 3 cités (études et première phase de travaux - Fonds Territorial Bassin Minier) : 1 493 002 €

Rôle et positionnement du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional :

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Aménagement du Parc des Rives Créatives de l'Escaut



Le Conseil régional Nord-Pas de Calais a accompagné la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, maître d'ouvrage, pour réinvestir 26 hectares de friches industrielles au cœur de l'agglomération valenciennoise, les recycler et les dépolluer, le long des rives de l'Escaut. Ce projet, a permis la création d'un éco quartier performant, plurifonctionnel, accueillant la partie valenciennoise du pôle régional d'excellence de l'Image qui devrait accueillir à terme 2 000 emplois hautement qualifiés et 1000 étudiants (fonds territorial du Hainaut Cambrésis : 3 M€ par la Région). Le quartier est maintenant desservi par les transports en commun (ligne de tramway reliant le centre-ville de Valenciennes au nord

de l'agglomération). Sur ce site en bord de canal où sont programmés à terme 600 logements, un traitement paysager qualitatif de la vallée de l'Escaut, a été apporté. A noter, la démarche de qualité et de haute performance environnementale, le réseau de chaleur et le développement des énergies renouvelables, la gestion alternative des eaux pluviales, et la réalisation de bâtiments performants thermiquement (BBC et bâtiments passifs).

Ce projet a été mené en partenariat avec la Région, l'Europe, la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, et le Département du Nord.

Construction de la salle Jean Ferrat et requalification des espaces publics



Après une étude préalable pilotée par un assistant à maître d'ouvrage spécialisé en haute qualité environnementale, les élus d'Escautpont, maître d'ouvrage, accompagnés par le Département du Nord, ont construit une salle polyvalente fonctionnelle et adaptable aux différents usages de leurs habitants. La conception a intégré la relation du bâtiment avec son environnement immédiat, la gestion de l'énergie, la gestion de l'entretien et de la maintenance ou encore le confort acoustique. Ainsi, le bâtiment réalisé est peu énergivore grâce à l'utilisation de techniques adaptées (orientation vers l'Est, puits provençal, chaufferie gaz haute performance à condensation, ventilation double flux avec récupération d'énergie, triple vitrage pour les fenêtres et portes extérieures). La requalification des espaces publics du quartier du Pas de l'Ayau et l'aménagement des rues du Pont et du Marais, sont prévus, suite à une étude FDAN.

A noter, l'intégration paysagère et architecturale du bâtiment dans son site, la réduction des consommations d'énergie et la requalification paysagère des abords du bâtiment.

Escautpont, comme 12 communes du Parc naturel régional Scarpe-Escaut a bénéficié de l'appui de l'ingénierie départementale et des financements au titre du Fonds départemental pour l'aménagement du Nord (FDAN) pour la construction ou la réhabilitation de bâtiments publics dont l'objectif, outre de satisfaire les besoins des habitants, est de réduire l'impact environnemental des bâtiments. De même, le Département soutient les communes dans leur projet d'aménagement d'espaces publics en prônant des espaces multifonctionnels, de qualité environnementale, urbaine et paysagère et favorisant la mixité sociale.

C'est donc 27 projets qui ont pu bénéficier du FDAN sur le territoire du PNR dans l'objectif de contribuer au cadre de vie des habitants pour un montant de subvention apporté de 2 M€.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique-TVB Nord – Pas-de-Calais

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique-TVB Nord – Pas-de-Calais, dont l'enquête publique est en cours, est une co-réalisation État – Région en application des lois issues du Grenelle de l'Environnement.

Ce document stratégique vise à une bonne prise en compte, dans les documents d'urbanisme, de la dynamique de la biodiversité en s'appuyant sur des cœurs de biodiversité et les corridors qui les relient.

Ces éléments devront être pris en compte dans les SCoT et les PLU et permettront la délimitation des zonages appropriés, en cohérence avec les objectifs du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) en matière de maîtrise de l'urbanisation. Ainsi, si des espaces doivent être non urbanisés, il sera préférable de choisir ceux inscrits dans le SRCE et les TVB des Parcs naturels régionaux.



Rôle et positionnement du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional :

CONTRIBUTEUR ET RELAIS DE LA POLITIQUE

Valorisation de la trame verte du bassin minier

La préservation des terrils et le renforcement de leur protection est essentiel pour la valorisation de la trame verte du bassin minier. Ainsi, le Département du Nord a été le premier propriétaire gestionnaire à délibérer favorablement en mars 2011 en vue du classement de quatre terrils au titre de la loi paysage de 1930, dont un dans le Parc naturel régional Scarpe-Escout, le terril de Germignies Nord (communes classées de Flines-lez-Râches et Marchiennes), et un autre dans une ville-porte, le terril Renard (commune de Denain). Les plans de gestion des sites élaborés pour chacun des terrils permettent de concilier au mieux les objectifs de conservation du paysage et de la biodiversité avec les usages et l'évolution des sites. Ils peuvent être prémices de la création d'un Grand site.

Parallèlement, les chemins de randonnées et les voies vertes sont conçus comme des corridors écologiques. Par exemple, l'ouverture de la voie verte des Gueules Noires participera au renforcement de la trame écologique du bassin minier et

à son développement touristique sur 15 km entre Bruay-sur-Escout, Anzin et Vieux Condé. Pour compléter ces dispositifs de renforcement de la trame verte, une cinquantaine de sorties nature sur ces sites est organisée chaque année pour sensibiliser les habitants au patrimoine naturel et près d'une centaine à destination des personnes handicapées et des collégiens.

Cette opération, sous maîtrise d'ouvrage du Département, est menée en partenariat avec les communes, la Mission Bassin Minier, le syndicat mixte du PNR Scarpe-Escout et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



Rôle et positionnement du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional :

PARTENAIRE, RELAIS DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE



Gestion hydraulique durable des cours d'eau du territoire



Rôle et positionnement du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional :

APPUI TECHNIQUE, STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE

La Communauté d'agglomération du Douaisis (CAD), la Communauté de communes du Cœur d'Ostrevent (CCCO), le Syndicat mixte d'aménagement hydraulique de la vallée de la Scarpe et du Bas Escaut (SMAHVSBE), le Département du Nord (au titre du programme départemental de désenvasement) mènent en partenariat avec la Fédération de Pêches, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut et la Mission bassin minier une gestion hydraulique durable des cours d'eau. Ils accompagnent en effet les acteurs du territoire pour améliorer la gestion des cours d'eau en vue de maintenir leurs fonctionnalités tant hydraulique (drainage des terres agricoles, prévention des inondations) qu'écologique (biodiversité liée au bon fonctionnement de l'écosystème rivière et de ses annexes alluviales). Cette gestion hydraulique est particulièrement complexe du fait des faibles pentes du secteur et du contexte minier à l'origine de la formation de cuvette. Cet appui se concrétise par un accompagnement des maîtres d'ouvrage à la mise en œuvre de programmes pluriannuels d'entretien des cours d'eau, le financement d'opération structurante de renaturation des cours d'eau, la réalisation d'études et de travaux pour la mise

en œuvre de zone naturelle d'expansion de crue et la réalisation de travaux de désenvasement des fossés agricoles.

Des travaux d'entretien courant ont été réalisés sur le territoire de la CAD et de la CCCO. Ces travaux consistent essentiellement à nettoyer le lit des cours d'eau, à enlever les embâcles, à entretenir la végétation rivulaire (faucardage, élagage, recépage) et à mettre en œuvre des techniques végétales de confortation des berges. Ils concernent 145 km sur le territoire de la CAD et 31 km pour la CCCO. Sur le territoire de la CCCO, ces interventions sont réalisées par des équipes d'insertion en partenariat avec le centre de formation d'Auberchicourt. A ce titre, elles sont également accompagnées financièrement dans le cadre du PLES (Pôle de lutte contre l'Exclusion et la Promotion de la Santé). Sur le territoire du SMAHVSBE, plusieurs actions sont également menées : le projet de zone d'expansion de crue sur les communes de Fenain et Orchies-Landas, l'élaboration du plan de gestion de l'Elnon, et l'expérimentation de méthodes de désenvasement alternative par confinement de sédiments (projet pilote sur la Traittoire).



Plantons dans nos communes



Rôle et positionnement du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional :

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Sensibiliser les communes à la biodiversité et les accompagner par la structuration de projets de plantation et par la fourniture des plants financièrement prise en charge par la CAPH et subventionnée par le Département tels sont les objectifs de l'opération « Plantons dans nos communes ». Dans l'élaboration de leurs projets, les services communaux trouvent conseils et explications auprès d'une équipe partenariale composée de techniciens d'Espaces naturels régionaux, du Syndicat mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut et de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut. Les communes, elles, s'engagent à mettre en terre et à entretenir les haies, vergers ou bouquets d'arbres plantés, participant ainsi au renforcement de la trame verte.

Sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, cette opération inscrite dans le Plan climat territorial a permis de planter près de 15 000 essences locales depuis 2011, année internationale de l'arbre. Pour l'édition 2013, ce sont 7 766 nouveaux arbres qui participeront au maillage vert du territoire de la CAPH grâce à un nombre croissant, chaque année, de communes participantes (2011 : 25 communes, 2012 : 25 communes, et 2013 : 30 communes).

Afin que les schémas et techniques de plantation soient mieux respectés, une formation sur site est envisagée.

Co-construction du schéma de trame verte et bleue

Acteur du Plan climat, la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) pilote, depuis février 2013 et pour 2 ans, l'élaboration du schéma Trame verte et bleue (TVB) sur son territoire pour préserver et valoriser la biodiversité dans les projets communaux et des partenaires. La CAPH a fait le choix de faire participer les acteurs locaux et régionaux dès le lancement de l'étude afin d'établir un programme d'action fait de mesures qui trouveront écho pour être réalisées. Étape par étape, des diagnostics aux débats, chaque acteur est invité à donner son avis et à être force de proposition. En parallèle, sera intégrée en fin d'étude l'infor-

mation des habitants via la détermination de 10 espèces cibles à reconnaître (telle une vigie) et la réalisation d'une exposition pédagogique. En mars et avril 2013, 6 ateliers thématiques menés en phase diagnostic ont rassemblé 45 personnes représentant 31 structures.

Sous maîtrise d'ouvrage de la C.A. La Porte du Hainaut, cette opération est financée par le Conseil régional Nord-Pas de Calais, et est menée en concertation, la plus large possible avec les communes, l'ONF, l'ONEMA, la Chambre d'agriculture, le PNRSE, le CPIE, le SITURV, le SIPES, etc.).



Rôle et positionnement du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional :
CO-CONSTRUCTION ET EXPERTISE PAYSAGE

Développer la gestion différenciée

La gestion des espaces a été reconnue comme un enjeu majeur dans le schéma de trame verte et bleue communautaire. Fort de ce constat, la Communauté d'Agglomération du Douaisis a souhaité encourager la diffusion des pratiques de gestion différenciée sur son territoire. Pour cela, elle a dans un premier temps, sensibiliser les élus et responsables techniques des 35 communes au concept de la gestion différenciée. Des plans de gestion ont, ensuite, été élaborés et confiés aux 6 communes pilotes. Dans un troisième temps,

dans l'objectif d'aider l'ensemble des communes mais surtout les services à traduire opérationnellement les principes de gestion différenciée, un guide opérationnel a été élaboré et diffusé en partenariat avec le Parc naturel régional Scarpe-Escaut favorisant ainsi une mutualisation des moyens entre les deux structures et une cohérence territoriale. Enfin, un programme de formation a été établi sur la base des attentes des communes et les besoins des agents communaux et communautaires.



Rôle et positionnement du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional :
COPILOTAGE



Expérimentation d'un programme d'actions pour pérenniser l'activité agricole



Rôle et positionnement du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional :
MAÎTRISE D'OUVRAGE, RELAIS TERRITORIAL DE LA POLITIQUE

Pour assurer le maintien des paysages ruraux caractéristiques de Scarpe-Escaut (prairies, saules têtards,...) et leur richesse écologique, pour une économie rurale créatrice d'emplois et la valorisation des ressources locales, le Conseil régional Nord-Pas de Calais concourt financièrement (Programme Régional de la Création et à la Transmission en Agriculture : 100 000 €) au déploiement de nouvelles initiatives favorisant l'installation et la transmission des exploitations agricoles. Sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, est expérimenté sur tout le territoire du Parc, un programme d'actions en lien notamment avec la mesure 3 « Préserver l'espace rural, agricole et naturel en maîtrisant mieux les usages » et mesure 5 « coordonner les politiques

foncières ». Ce dispositif vise à limiter la consommation et le morcellement de l'espace agricole et des paysages, à organiser une veille foncière entre l'ensemble des intervenants pour partager les connaissances sur les marchés fonciers, à mettre en place un réseau d'accompagnement de futurs exploitants et à inciter des propriétaires fonciers à contribuer à de nouveaux projets d'installation. Les partenaires de ce dispositif sont la Région, les représentants des syndicats agricoles, la chambre régionale d'agriculture, le Conseil Général du Nord, la DRAAF, et les réseaux comme Bienvenue à la ferme, Savoir vert, Campus vert, ARVD, GABNOR, Fédération Régionale des CUMA du Nord-Pas de Calais, etc.



Formation à la gestion différenciée



Rôle et positionnement du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional :
CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE

Pour sensibiliser à la gestion plus naturelle des espaces publics, les élus des communes de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut et du Parc naturel régional Scarpe-Escaut ont été invités en septembre 2011 à participer à une journée entière d'information sur la gestion différenciée (aspect théorique et visite de sites). 80 personnes y ont participé. A leur demande, une formation pour le personnel municipal a été engagée 2 ans plus tard. Ainsi, 4 jours de session ont été proposés aux agents des services techniques ou espaces verts de mars à décembre 2013. Une quarantaine d'agents a ainsi été formée venant de 30 communes couvertes par le Plan climat (dont 20 communes de la CAPH) grâce à un programme construit en partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

En étalant les sessions sur plusieurs mois, le personnel retourne dans sa collectivité et son quotidien pour revenir avec ses solutions et questionnements après avoir testé ses propres techniques et essais. Mobilisation des élus, participation active (questionnements, débats) des agents,

connaissance du territoire et de ses composantes (formation décentralisée faite sur les communes pratiquant la gestion différenciée), création d'un réseau de contacts avec le savoir-faire et connaissance des agents, sont les principaux résultats de cette sensibilisation.

Au printemps 2014, une information aux élus d'une demi-journée sera proposée pour montrer les évolutions du territoire en termes de pratiques de gestion différenciée, de réglementation et des freins et leviers pour aboutir.



Contrat d'agriculture et d'alimentation périurbaine d'agglomération (CAAP'Agglo)



La Communauté d'agglomération du Douaisis (CAD) a initié depuis novembre 2008 une politique de valorisation de son agriculture territoriale et de relocalisation de ses échanges alimentaires (via notamment la création de la marque « De la Terre à la Table »). Depuis lors, un contrat d'agriculture et d'alimentation périurbaine d'agglomération (CAAP'Agglo) a été signé en 2013 entre la CAD et le Conseil régional. Ce projet politique, co-construit notamment avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escout, traduit la volonté des élus de la CAD de mettre en place une véritable politique agricole, en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, tournée vers le maintien et le développement d'un tissu agricole dense et diversifié, la relocalisation des échanges alimentaires et l'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques agricoles durables. Une volonté

de développement des structures biologiques permet également la mise en place d'un dispositif d'accompagnement à l'installation d'agriculteurs : mise à disposition de foncier, d'aide à l'investissement (Aide aux Très Petites Exploitations Agricoles), de formations et de débouchés de proximité.

Rôle et positionnement du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional :
CO-CONSTRUCTION



Observatoire du foncier agricole



Le Contrat d'Agriculture et d'Alimentation Périurbaines d'Agglomération (CAAP' Agglo) signé par la CAD avec le Conseil régional prévoit la création d'outils de connaissance et de veille sur le foncier agricole. Ces outils devront aider à répondre aux objectifs stratégiques de maintenir et développer un tissu d'exploitations agricoles dense et diversifié dans un contexte de forte pression foncière. Ces objectifs se retrouvent dans la charte du Parc naturel régional Scarpe-Escout, ainsi que dans les enjeux et engagements qui y sont inscrits (maintenir une activité agricole dynamique, conforter l'activité d'élevage, maîtriser l'urbanisation et accompagner les projets d'installation adaptés au territoire...). Aussi la Communauté d'agglomération du Douaisis et le Syndicat mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escout ont décidé de travailler ensemble sur la création d'un observatoire du foncier agricole commun à leurs deux territoires. Cet outil permettra aussi de faciliter l'anticipation des cessions et opportunités.

Dans un premier temps, le Syndicat mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escout se charge d'animer une réflexion visant à élaborer la préfiguration à titre expérimental de cet observatoire du foncier agricole. Cette étude devra permettre de préfigurer toutes les conditions nécessaires à la création de cet outil, elle permettra aussi de valider la structure porteuse de la phase construction et animation de l'observatoire.

Rôle et positionnement du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional :
MAÎTRISE D'OEUVRE, EXPÉRIMENTATION AVANT TRANSFERT





Collecte et traitement de pneus usagés dans les exploitations agricoles



Rôle et positionnement du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional :
EXPÉRIMENTATION ET TRANSFERT, ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

S'inspirant de l'expérimentation menée par le Syndicat mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, le Pays Pévèlois a développé une opération de collecte et de traitement des pneumatiques usagés au sein des exploitations agricoles présentes sur le territoire communautaire. La Communauté de communes rurales de la Vallée de la Scarpe (CCRVS), maître d'ouvrage de cette opération, a pu bénéficier du soutien technique et administratif des partenaires engagés par convention. L'opération a consisté à déstocker des pneumatiques usagés dans les exploitations agricoles, assurer le traitement des pneumatiques usagés agricoles et valoriser la matière collectée, publier un livret technique présentant les techniques alternatives et enfin animer une matinée de sensibilisation auprès des exploitants agricoles sur les techniques alter-

natives en juin 2009 à Lecelles. La CCRVS et le Pays Pévèlois ont demandé l'accompagnement du Syndicat mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut qui avait déjà mené ce type d'opération les années précédentes sur la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut. Résultat : 200 tonnes de pneus ont été collectées en 2009 au sein de 26 exploitations agricoles de la CCRVS. En 2011, l'opération a été renouvelée permettant la collecte de 250 tonnes supplémentaires avec 33 exploitations. Cette opération coordonnée par le Pays Pévèlois a été réalisée en partenariat avec le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, la Chambre d'agriculture de Région (assistance à maîtrise d'ouvrage) et l'Association de développement agricole du Valenciennois.



Collecte de déchets verts avec des chevaux de race Trait du Nord



Rôle et positionnement du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional :
CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ET EXPÉRIMENTATION

Une opération de collecte de déchets verts avec des chevaux de race Trait du Nord a été menée à titre expérimental sur la commune de Beuvry-la-Forêt. Cette commune volontaire a sollicité, en début d'année 2013, le soutien technique et financier du Pays Pévèlois et du Pôle Cheval Trait du Nord. La collecte a été réalisée durant 4 lundi du mois de septembre 2013. 24 tonnes de déchets verts ont pu être collectés sur 4 jours dans plus de 500 foyers (soit 1400 habitants). L'opération a connu un bel engouement de l'école, des riverains, des agents communaux engagés comme ramasseurs, et tous demandent le renouvellement de l'opération. L'événement, largement couvert par la presse et partagé avec les maires des communes voisines, députés et sénateurs, a fait l'objet d'un bilan économique, environnemental et social présenté aux communes du Pays Pévèlois.

Dans la perspective du déploiement de l'opération dans d'autres communes, des unités de

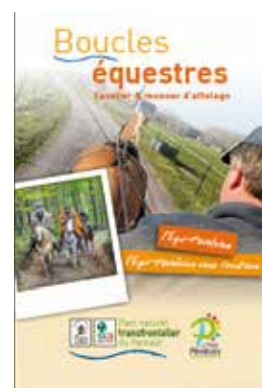
compostage ou déchetteries adaptées ne sont pas forcément implantées dans les communes, il faudra donc innover voire trouver de nouveaux points de stockage afin de limiter les déplacements (impact environnemental) : expérience d'agri-compostage avec les exploitants agricoles, création de nouvelles unités de compostage, adaptation des déchetteries actuelles. Dans la perspective d'une pérennisation de l'opération sur la commune de Beuvry-la-Forêt, une nécessaire adaptation du matériel (vérin de la benne notamment) pour une collecte plus efficace et moins difficile physiquement est à envisager. Cette opération menée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, de la mairie de Beuvry-la-Forêt et du Pays Pévèlois a bénéficié du partenariat du SYMIDEME, du Conseil régional Nord-Pas de Calais, du Conseil général du Nord, du Syndicat d'élevage Trait du Nord et du Centre régional de ressources génétiques.

Création de boucles équestres transfrontalières



Depuis 2010, une dynamique locale a été impulsée par le Pays Pévèlois autour de la filière équine. Pour répondre aux attentes de meneurs d'attelages et de cavaliers, deux nouvelles boucles de randonnée et une liaison équestre ont été créées, renforçant le réseau équestre aujourd'hui maillé aux circuits existants de la Forêt de Marchiennes et de la Wallonie picarde. Grâce à la forte implication des communes, des partenaires, des professionnels du tourisme et de la filière équine, le projet a pu être mené à son terme. « L'Equi-Pévèloise » (25 km reliant Saméon, Rumegies, Lecelles, Rosult et Landas), « l'Equi-Pévèloise sans Frontière » (37 km reliant Saméon, Rumegies, Lecelles, Brunehaut, Rumes et Aix-les-Orchies) et « La liaison vers la Forêt de Marchiennes » (9 km sur Bousignies, Brillon, Sars-et-Rosières, Beuvry-la-Forêt et Tilloy-lez-Marchiennes) ont été inscrits en 2011 au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Cette opération a donné lieu à l'implantation d'aménagements (3 tables de pique-nique, 5 barres d'attache et 1 panneau d'information avec l'aide financière du Conseil Général du Nord) pour l'accueil des cavaliers et des meneurs d'attelages, de la signalétique directionnelle et du balisage en 2012. Une carte répertoriant les professionnels du tourisme et de la filière équine, les informations pratiques et les points à découvrir sur les parcours a été éditée à 4000 exemplaires en 2012 (avec le soutien financier de l'Europe et de l'Etat), à l'occasion de l'inauguration officielle des circuits en juillet 2012. Enfin, en 2013, un événementiel « Pévèle en Selle » a été organisé autour du premier anniversaire proposant de nombreuses activités pour les passionnés et les familles. En 2013 aussi, un produit touristique équestre (une formule balade en attelage suivie d'un repas dans un estaminet, une formule apéro-calèche) a été élaboré en partenariat avec Nord Tourisme et valorisé par l'édition d'un flyer diffusé auprès de 190 structures impliquées et prestataires privés mobilisés.

Sous maîtrise d'ouvrage du Pays Pévèlois et du Syndicat mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, ces actions développées à l'échelle du Parc naturel transfrontalier du Hainaut ont montré, autant en France qu'en Belgique, une réelle implication des communes, des agriculteurs, des partenaires institutionnels et associatifs, des professionnels du tourisme et de la filière équine, et ceci dès le démarrage du projet. Ont également participé financièrement ou techniquement : Conseil Régional Nord-Pas de Calais, l'Intercommunale IDETA (Tournai), l'Agence de Développement et de Réservation Touristique (ADRT Nord Tourisme), l'Association Lilloise d'Attelage à Saméon.



Le Parc naturel Transfrontalier du Hainaut et l'Association du Pays Pévèlois sont ainsi les premiers territoires du département du Nord à s'être lancés en 2010 dans un chantier de création, d'animation et de mise en tourisme d'un réseau de boucles équestres accessibles aux cavaliers et aux meneurs d'attelage. Restent cependant quelques difficultés à lever pour développer ce support de développement local, comme le passage de frontière pour les chevaux de loisirs attelés ou montés. Un accord bilatéral n'ayant pas été conclu entre la France et la Belgique, le cavalier et le meneur d'attelage souhaitant passer la frontière dans le cadre de leurs activités de loisirs à des fins sportives et récréatives doivent obligatoirement être munis d'un certificat sanitaire d'échange intracommunautaire valable 10 jours et délivré par un vétérinaire équin 48h avant le passage de frontière.

Rôle et positionnement du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional :

CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ET RÉALISATION TRANSFRONTALIÈRE





Le Fonds d'initiatives locales



Rôle et positionnement
du Syndicat mixte
de gestion du Parc
naturel régional :

**COPILOTAGE
ET ACCOMPAGNEMENT
TECHNIQUE**

Le Fonds d'Initiatives Locales est un dispositif initié par Valenciennes Métropole en partenariat étroit avec le Conseil Régional Nord-Pas-de Calais, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, la Caisse d'Allocations Familiales et le Département du Nord. Ce fonds a pour objectif de susciter les initiatives nouvelles d'habitants, prioritairement en territoire rural en favorisant leur prise de responsabilité, de répondre à un besoin sur les territoires non couverts par le Fonds de Participation des Habitants et enfin de favoriser le lien social et contribuer à la responsabilisation et à l'intégration des habitants dans la société.

Le FIL propose aux personnes porteuses de projets un accompagnement technique, une aide financière, dans le respect des principes figurant dans le règlement du dispositif. Il est ouvert à tous les habitants des 18 communes de Valenciennes Métropole qui ne bénéficient pas du Fonds de Participation des Habitants mis en place sur les périmètres prioritaires de la politique de la ville. Quatre communes du Parc Naturel Scarpe-Escaut sont concernées : Aubry-du-Hainaut, Hergnies, Quarouble et Rombies-et-Marchipont.

Expérimenté en 2012, le FIL a connu un succès non négligeable avec 28 projets soutenus sur 39 demandes adressées à Valenciennes Métropole. Sur les 18 communes éligibles, 15 ont déposé au moins 1 projet. 12 porteurs de projets (soit plus de 30% de l'effectif) sont originaires des communes du PNR Scarpe-Escaut. Sur les ces 12 sollicitations, 11 ont reçu un avis favorable.

Exemple de projet de sensibilisation aux richesses écologiques locales à Hergnies : une journée « portes ouvertes du grand marais » organisée par l'association de quartier « les Enfants du Grand Marais », avec découverte des oiseaux, construction de nichoirs, atelier d'art nature...

En ce qui concerne l'animation du dispositif, la moitié des porteurs de projets a participé au moins à un comité d'attribution et souhaite renouveler l'expérience. Parmi les points positifs retenus, on peut citer la participation active et la bonne écoute des membres du comité, l'échange entre participants (techniciens et habitants) et la cohérence des décisions prises à l'unanimité et l'opportunité offerte aux habitants d'appréhender les différents projets et l'échange d'idées et conseils avec d'autres porteurs de projets.

Afin d'impliquer et de responsabiliser plus largement les habitants dans la gestion du FIL, la mission d'animation des comités d'attribution leur sera progressivement transférée. Un technicien de l'une des institutions partenaires sera présent à chaque comité pour venir en appui si nécessaire.

« T'es d'min coin »

« T'es d'min coin » est un projet culturel participatif développé sur le Pays de Marchiennes et basé sur la collecte et la transmission de mémoire, de témoignages, d'histoires de vie, entre des habitants volontaires et des personnes âgées. Ces habitants ont été formés par une conteuse professionnelle à la collecte d'histoires, puis au conte. Sous maîtrise d'ouvrage Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional, cette action culturelle a impliqué la participation active de 5 binômes (collecteurs/collectés), tous habitants volontaires, la formation à la collecte et à la transmission de récits animée par une conteuse professionnelle pour 5 habitantes et l'appui d'un professionnel à la mise en scène. La démarche a abouti à la création d'un spectacle vivant joué par ces 5 habitants 4 fois et prenant tour à tour plusieurs formes : la balade contée, le café conte, la « représentation classique », la découverte pour ces 5 habitants d'un processus de création d'un

spectacle, auquel ils ont participé activement, la transmission d'une mémoire immatérielle, la création de liens intergénérationnels entre collecteurs et collectés, ainsi qu'avec les publics présents à chaque représentation (grande diversité des tranches d'âge des publics).

Parmi les points positifs de cette opération : l'implication forte d'un groupe d'habitants volontaires dans le projet (deux membres du groupes sont devenus des ambassadeurs majeurs des projets culturels participatifs proposés par le Cœur d'Ostrevent), la création originale reprise ensuite sous plusieurs formes et qui a capté l'intérêt et l'attention des publics très divers. Ce type de projet nécessite un important travail de médiation afin d'impliquer et de mobiliser les habitants sur une temporalité assez longue.



Rôle et positionnement du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional :

COPILOTAGE

« Vill(age) sensible »

« Vill(age) sensible est un dispositif participatif qui mêle recherche de fond sur la place du spectacle dans l'espace public animée par une compagnie présente artistiquement sur un territoire durant un certain temps (avril 2012 à avril 2013) et la participation active d'habitants.

Développé sur le bassin du Pays de Marchiennes (Wandignies-Hamage, Marchiennes, Vred, Rieuilay et Warlaing), cette démarche sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent a été menée en partenariat avec le Conseil général du Nord, le Conseil régional Nord-Pas de Calais et le Syndicat mixte de gestion du Parc dans le cadre du dispositif « Aventures artistiques », une démarche d'accompagnement de projet culturel participatif en lien avec le territoire. Les résultats sont positifs : participation d'un groupe d'une vingtaine d'habitants très actifs et de structures relais (Point écoute jeunesse de Marchiennes, l'APEI de Fenain, collège de Marchiennes), présentation d'une étape de travail en octobre 2012, puis de la création finale en avril 2013, présence le jour J de 150 spectateurs, découverte, aux côtés d'une compagnie,

d'un processus de création pour les participants. A noter, les profils diversifiés des participants (catégories sociales, des tranches d'âges), la participation d'une personne à mobilité réduite, un groupe très investi durant tout le projet, autonome, soudé et qui continue à échanger. Ce projet et la création finale n'ont laissé personne insensible, rencontrant une audience large le jour J malgré une forme diffusée peu commune, qui ne correspond pas aux habitudes culturelles des habitants, ni aux codes des élus. Une des difficultés à lever reste le travail de co-construction nécessaire avec les associations locales, les habitants et les élus pour la mise en œuvre de projet culturel participatif par la médiation éducative et culturelle.



Rôle et positionnement du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional :

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER DANS LE CADRE DU DISPOSITIF TRANSFRONTALIER « AVENTURES ARTISTIQUES »

Conférence territoriale des signataires de la charte

13 décembre 2013

Les 75 signataires de la Charte (2010-2022) du Parc naturel régional Scarpe-Escout :

Anhiers, Aubry-du-Hainaut, Anzin, Bellaing, Beuvrages, Beuvry-la-Forêt, Bousignies, Bouvignies, Brillon, Bruay-sur-l'Escaut, Bruille-lez-Marchiennes, Bruille-Saint-Amand, Château-l'Abbaye, Condé-sur-l'Escaut, Coutiches, Crespin, Dechy, Denain, Erre, Escautpont, Fenain, Flines-lès-Mortagne, Flines-lez-Râches, Fresnes-sur-Escaut, Hasnon, Haveluy, Hergnies, Hérin, Hornaing, Lallaing, Landas, Lecelles, Marchiennes, Maulde, Marly, Millonfosse, Mortagne-du-Nord, Nivelles, Nomain, Odomez, Oisy, Orchies, Pecquencourt, Petite-Forêt, Quarouble, Quiévrechain, Râches, Raimbeaucourt, Raismes, Rieulay, Rombies et Marchipont, Rosult, Rumezies, Saint-Amand-Les-Eaux, Saméon, Sars-et-Rosières, Thivencelle, Thun-Saint-Amand, Valenciennes, Vicq, Vieux-Condé, Vred, Wallers, Wandignies-Hamage, Warlaing.

Communes classées
Communes associées
Villes-portes

adhérentes au Syndicat
des communes intéressées
au Parc naturel régional
Scarpe-Escout

Les EPCI du territoire :

Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut • Communauté d'agglomération du Douaisis • Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole • Communauté de communes Cœur de Pévèle • Communauté de communes Cœur d'Ostrevent • Communauté de communes d'Espace en Pévèle • Communauté de communes rurales de la Vallée de la Scarpe

Directeur de publication : Erick Charton
Responsable de la publication : Michel Marchyllie
Rédaction : Séverine Grumiaux et PNRSE
Photos : Sébastien Jarry et PNRSE
Conception graphique : Gilles Vidal
Impression : Qualit'Imprim
Imprimé sur cyclus print
© Parc naturel régional Scarpe-Escout - mars 2014

Ont également contribué à la Conférence territoriale, les partenaires :

- SCOT du Grand Douaisis
- SCOT du Valenciennois
- Mission Bassin Minier
- Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais
- Chambres de commerce et d'industrie du Grand Hainaut et Grand Lille
- Chambre de métiers du Nord
- Conseil Scientifique de l'environnement Nord-Pas de Calais
- Association du pays Pévélois
- Parc naturel des Plaines de l'Escaut (B)
- Gouvernance et Développement (animation)

En partenariat avec Mairie-Conseils,
Caisse des dépôts et consignations.



Parc
naturel
régional
Scarpe - Escout